



ON N'EST JAMAIS AUSSI BIEN QUE CHEZ SOI... SURTOUT AVEC UNE PROTECTION FAMILIALE ABORDABLE

Ajouter une protection d'assurance maladies graves à l'assurance vie de votre cliente ou de votre client est bien simple.

Pour une famille, l'acquisition d'une maison représente souvent l'investissement le plus important de toute une vie. Il est donc important de protéger cet investissement. Qu'arriverait-il si votre cliente ou votre client devenait gravement malade ou devait décéder? Sa famille serait-elle en mesure de continuer à payer l'hypothèque? Vous pouvez aider vos clients à réduire leurs préoccupations financières et leur proposer une couverture plus complète en ajoutant un avenant d'assurance maladies graves à leur contrat d'assurance vie existant.

LA SITUATION	LE BESOIN
<ul style="list-style-type: none"> Robert (38 ans), superviseur de la production. Marie (35 ans), graphiste à la pige. Revenu du ménage de 135 000 \$. Prêt hypothécaire de 250 000 \$ sur 20 ans. 	<ul style="list-style-type: none"> Conservation de la maison familiale si une tragédie devait se produire. Couverture des paiements hypothécaires pendant 2 ans (à raison de 2 000 \$ par mois) si Robert ou Marie n'était pas en mesure de travailler en raison d'une maladie grave.

LA SOLUTION OFFRANT LE MEILLEUR RAPPORT QUALITÉ-PRIX :

En combinant une couverture d'assurance vie temporaire et d'assurance maladies graves abordable en un seul et même régime constitue le forfait protection hypothécaire idéal qui est assez flexible pour satisfaire aux besoins présents et futurs de Robert et Marie.

Couverture	Primes mensuelles ¹	
	Robert	Marie
Assurance vie temporaire de 20 ans de 250 000 \$ ²	22,16 \$	12,69 \$
Avenant d'assurance maladies graves ÉquiVivre ^{MD} renouvelable de 10 ans ³	20,75 \$ renouvellement à 42,71 \$	17,51 \$ renouvellement à 35,56 \$
Frais de contrat (des frais de contrat imputés pour un seul contrat)	4,50 \$	
Total	47,41 \$	30,20 \$
Prime combinée (de la 1 ^{re} à la 10 ^e année)	77,61 \$	
Prime combinée (de la 11 ^e à la 20 ^e année)	117,62 \$	

¹ Taux en vigueur le 7 janvier 2019. Suppose des taux standards de la catégorie pour personnes non fumeuses. ² Les primes de l'assurance vie temporaire de 20 ans augmenteront au bout de 20 ans au renouvellement de la couverture. ³ Les primes de l'assurance maladies graves ÉquiVivre augmenteront au bout de 10 ans au renouvellement de la couverture.

FLEXIBILITÉ FUTURE :

- Robert et Marie peuvent changer leur régime d'assurance vie temporaire de 20 ans en une couverture d'assurance permanente, sans avoir besoin de passer par le processus de tarification, pour s'assurer que les primes soient uniformes tout au long de leur vie.⁴
- La couverture d'assurance maladies graves peut être changée pour une couverture uniforme jusqu'à l'âge de 75 ans ou uniforme jusqu'à l'âge de 100 ans pour assurer un taux constant.⁴

⁴ Le changement doit avoir lieu avant l'âge précisé dans le contrat. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter votre contrat.

Une assurance vie temporaire + une assurance maladies graves = une protection hypothécaire abordable et flexible

**Vous avez des questions? Veuillez communiquer avec votre gestionnaire régionale ou régional
des ventes de l'assurance vie de l'Équitable.**

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

Ces renseignements ne constituent pas un avis juridique, fiscal, financier ou autre avis professionnel.

^{MD} indique une marque de déposée de l'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.